

26 janvier 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six janvier, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Saint-Fulgent – Les Essarts, dûment convoqué le 20 janvier 2023, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky DALLEY, Président.

Date d'affichage de la convocation : 20 janvier 2023

Présents : **Bazoges-en-Pailleurs** : Jean-François YOU – **Les Brouzils** : Jacqueline BLAIN, Pascal CAILLE, Emilie DUPREY – **Chauché** : Myriam BARON, Alain BONNAUD, Christian MERLET – **Chavagnes-en-Pailleurs** : Xavier BILLAUD, Annie MICHAUD, Eric SALAÜN, Stéphanie VALIN – **La Copechagnière** : Annie NICOLLEAU – **Essarts en Bocage** : Arnaud BABIN, Fabienne BARBARIT, Caroline BARRETEAU, Pierrette GILBERT, Emmanuel LOUINEAU, Yannick MANDIN, Nicolas PINEAU, Cathy PIVETEAU-CANLORBE, Freddy RIFFAUD – **La Merlatière** : Philippe BELY – **La Rabatelière** : Jérôme CARVALHO – **Saint-André-Goule-d'Oie** : Jacky DALLEY – **Saint-Fulgent** : Marylène DRAPEAU, Hugo FRANCOIS, Jean-Luc GAUTRON.

Excusés : **Essarts en Bocage** : Nathalie BODET pouvoir à Freddy RIFFAUD – **Saint-Fulgent** : Sophie MANDIN pouvoir à Marylène DRAPEAU – **Saint-André-Goule-d'Oie** : Catherine SOULARD.

Secrétaire de séance : Stéphanie VALIN

En exercice : 30

Présents : 27

Votants : 29

Quorum : 16

N° 015-23 – Avenant au marché de travaux de voirie et d'assainissement EU-EP relatif à l'aménagement des rue du Général Royrand, de la Noyolle et de l'impasse des Justices à Saint-Fulgent

Vu la délibération n° 001-22 relative à l'attribution du marché de travaux de voirie et d'assainissement EU-EP pour les rues du Général Royrand, Noyolle et l'impasse des Justices à Saint-Fulgent.

Vu la délibération n° 330-22 relative à un avenant marché de travaux de voirie et d'assainissement EU-EP relatif à l'aménagement des rues du Général Royrand, de la Noyolle et de l'impasse des Justices à Saint-Fulgent

Considérant que le marché de travaux de voirie et d'assainissement EU-EP relatif à l'aménagement des rues du Général Royrand, de la Noyolle et de l'impasse des Justices à Saint-Fulgent, lancé en groupement de commandes avec la commune de Saint-Fulgent, a été notifié à l'entreprise SOFULTRAP de Saint-Fulgent pour un montant estimatif de 247 774.50 € HT.

Considérant qu'un premier avenant en plus-value de 11 420.00 € HT a été passé au marché.

Considérant qu'un nouveau réseau d'amiante a été découvert sur une autre tranche, il convient donc de passer un avenant en plus-value pour la dépose de ce réseau pour un montant de 19 800.00 € HT.

Considérant que le nouveau montant du marché s'élève à 278 994.50 € HT (+ 12.60 %).

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- **D'approuver l'avenant proposé ci-dessus,**
- **D'autoriser Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement le 1er Vice-président, à signer les pièces du marché.**



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme, le 2 février 2023

Le Président,
Jacky DALLEY